AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

AMF
Autorité des marchés financiers
Direction des Emetteurs
17, place de la bourse
75002 PARIS

Tél. : **01 53 45 62 48 / 77** Fax : **01 53 45 62 68**

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce des articles 221-1 2° f), 221-3 et suivants, et 223-16 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient et transmettent à l'AMF, chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue aux articles L. 233-8 I et R. 233-2 du code de commerce.

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**
  - Nom et Prénom : THOMAS YVES…….
  - Tel : 04 77 92 13 07……. Fax : 04 77 92 13 46…….. Email : yves.thomas@sam-outillage.com

- **Société déclarante :**
  - Dénomination sociale : SAM…….
  - Adresse du siège social : 60 boulevard Thiers 42007 SAINT ETIENNE CEDEX…… .
  - Marché Réglementé (Eurolist) :

☐*Compartiment A* ☐*Compartiment B* ☒*Compartiment C*

1. **Nombre total d'<u>actions</u> composant le capital de la société déclarante : 379 874**……

2. **Nombre total de <u>droits de vote</u> de la société déclarante incluant les droits de vote suspendus (droits de vote bruts ou théoriques) : 539 667**……
   (comme le prévoit le deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

   - Origine de la variation : Transfert de nominatif en TPI……
   - Date à laquelle cette variation a été constatée : au 28 février 2009……

   Lors de la précédente déclaration en date du 12 février 2009 au titre de janvier 2009 :

   - le nombre total d'actions était égal à 379 874……
   - le nombre total de droits de vote était égal à 539 955……

3. **Nombre total de droits de vote de la société déclarante hors droits de vote suspendus (droits de vote nets ou exerçables)** : 533 816……
   (Les sociétés peuvent publier le nombre total de droits de vote sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote effectivement exerçables ; il s'agit d'une information facultative).

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**
  (cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)
  ☒ OUI *(si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)*
  ☐ NON

Fait à Saint-Etienne le 13 mars 2009 au titre de février 2009.
Signature : THOMAS YVES
Secrétaire Général Groupe

Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs de l'AMF